Sémantique et Réutilisation d'ontologie générique

Sylvie Després*, Sylvie Szulman**

* LIPN, UMR7030 Univ. Paris 13 sylvie.despres@lipn.univ-paris13.fr http://www-lipn.univ-paris13.fr/~despres ** LIPN, UMR7030 Univ. Paris 13 ss@lipn.univ-paris13.fr http://www-lipn.univ-paris13.fr/~szulman

Résumé. Dans ce papier, nous enrichissons la méthode Terminae de construction d'ontologie à partir de textes en proposant une semi-automatisation de la construction du modèle conceptuel. Nous présentons un algorithme permettant la conceptualisation d'un terme en s'appuyant sur les informations linguistiques contenues dans l'ontologie générique de référence.

1 Introduction

Cet article présente une extension à la méthode de construction d'ontologie à partir de textes Terminae Aussenac-Gilles et al. (2008). Lors de la création d'une nouvelle ontologie, nous proposons de réutiliser une ontologie générique de référence afin de faciliter la phase de conceptualisation des termes d'un corpus. Une ontologie générique de référence (traduction du terme core ontology) couvre un domaine composite (par exemple le droit) comportant de nombreux sous domaines (droit public, privé, européen, etc.). A ce titre, une telle ontologie constitue un cadre unifié pour la construction d'ontologies de domaine composite puisqu'elle décrit les concepts communs à l'ensemble des sous-domaines.

La réutilisation constitue actuellement un point central de l'ingénierie des ontologies soulevant des questions complexes. De nombreux travaux sont en cours dans ce domaine Euzenat et al. (2004), Noy (2004b), Shvaiko et Euzenat (2005), Predoiu et al. (2005), Bach (2006), Safar et al. (2007). Toutefois, peu de travaux exploitent la distinction entre les différents types d'ontologies et leur articulation. En effet, parmi les concepts de l'ontologie générique, certains jouent un rôle de pivot entre les ontologies des sous-domaines et permettent d'ancrer l'ontologie en cours de construction. Le processus d'alignement proposé exploite également des informations lexicales et sémantiques de l'ontologie de référence.

Dans le paragraphe 2, nous situons notre approche de la réutilisation d'ontologies et son intégration dans la méthode Terminae. Le paragraphe 3 détaille l'algorithme d'alignement sémantique. Puis quelques exemples illustrent les premières expérimentations faites dans le domaine juridique. Enfin, nous concluons en discutant les apports et les limites de la méthode adoptée.